Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260922-DC_2026_221-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_221

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

CONSEIL MUNICIPAL DU 21/09/2026

Secrétaire de séance : Monsieur Fabien LAMIRE

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 29 Votants (dont 3 pouvoir(s)) : 32	L'an deux mille vingt six, le vingt et un septembre le Conseil municipal réuni , après convocation légale, Date de convocation : le 15 septembre 2026

Etaient présents (voix délibératives) :
Monsieur Pierre LEONARDI, Monsieur Paul LAPAUSE, Monsieur Lionel LE MIGNANT, Madame Alexandra LEMERCIER, Monsieur Fabien LAMIRE, Madame Pauline SEGRETAIN, Monsieur Freddy ANDRIEUX-BIZEUL, Madame Sophie MARQUANT, Monsieur Benoît HOUYERE, Madame Anne BRIDEL, Madame Vanessa ALLAIN, Monsieur Philippe MAIGNAN, Monsieur Bruno LINNE, Monsieur Emmanuel COUVERT, Madame Carine GERMOND, Monsieur Patrick PLANCHET, Madame Justine DEBRIFFE, Madame Maryvonne TRAVERS, Monsieur Nicolas GRAVELLIER, Madame Janine BLUM, Monsieur Pierrick CHOUAN, Madame Roseline KNEZIC, Madame Nicole GENIN, Monsieur Pierre DUFEU, Madame Marie-Noëlle MORFOISSE, Madame Nadège LE FLOCH, Monsieur Jean-Benoît GERBAUD, Madame Jalila GIRAUD, Monsieur Gilles RENAULT

Ont donné pouvoir:
Madame Esthercadlie CARBON représenté(e) par Madame Roseline KNEZIC , Monsieur Jean-Louis BAHU représenté(e) par Monsieur Freddy ANDRIEUX-BIZEUL , Monsieur Erwann ROUGIER représenté(e) par Monsieur Jean-Benoît GERBAUD

Etai(en)t absent(s) :
Madame Christine HEUDE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260922-DC_2026_221-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_221

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

DÉLIBÉRATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 21/09/2026

- Cession d'un éclairage public au profit de de l'établissement McDonald's sis au Forum de la Trémoille à Vitré

L'Adjoint au Maire expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2241-1 et suivants ;
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;
Vu l'avis favorable de la commission Cadre de Vie en date du 10 septembre 2026 ;

Considérant que la Ville de Vitré est propriétaire des luminaires d'éclairage public implantés en façade de l'immeuble situé au Forum de la Trémoille, Place Villajoyosa (35500 Vitré), accueillant l'établissement commercial McDonald's ;

Considérant que cet équipement assure l'éclairage direct du parking et des abords immédiats dudit établissement commercial et ne présente plus d'intérêt direct pour le maillage global de l'éclairage public communal ;

Considérant la demande formulée par l'exploitant de l'établissement en vue d'acquérir cet équipement afin d'en assurer directement la gestion, l'entretien et la maintenance électrique ;

Considérant la désaffectation de fait de ce point lumineux du réseau d'éclairage public communal et l'intérêt pour la Ville de se désengager des charges d'entretien et de consommation électrique associées ;

Il est proposé au Conseil municipal :
- De prononcer le déclassement du domaine public communal du luminaire d'éclairage public fixé sur la façade du bâtiment situé Forum de la Trémoille, Place Villajoyosa à Vitré ;
- D'approuver la cession de cet équipement au profit de la société exploitant le restaurant McDonald's de Vitré, au prix symbolique de 1,00 € (un euro) ;
- De préciser qu'à compter de la date de signature de l'acte de cession, l'acquéreur assurera l'entière responsabilité, l'entretien, la maintenance ainsi que la fourniture d'énergie dudit luminaire ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de cession, ainsi que tout document administratif ou technique nécessaire à la réalisation de cette opération.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260922-DC_2026_221-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_221

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Il est procédé au vote :
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0
Nombre de votants : 32
- Nombre de voix pour : 32
- Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Fait à Vitré,

Le Maire,
Pierre LÉONARDI

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine)
Signé par Pierre LEONARDI
Maire de Vitré
23 sept. 2026
VITRÉ

Le Secrétaire de séance
Fabien LAMIRÉ

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine)
Signé par Fabien LAMIRÉ
Adjoint en charge de l'Urbanisme, Foncier, Transitions
24 sept. 2026
VITRÉ

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.